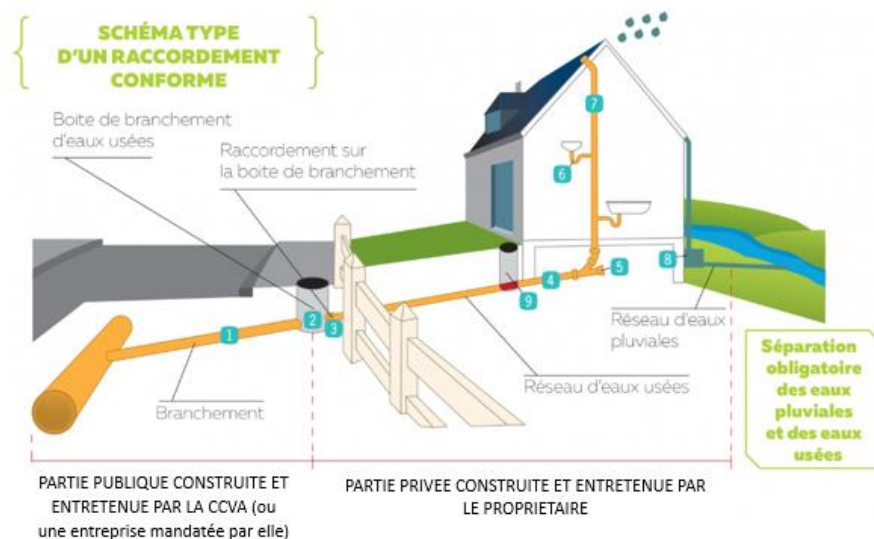


## Modalités de raccordement au réseau d'assainissement sur la commune de Chavignon

Les travaux de raccordement portent sur la création de la partie privative du branchement à réaliser par les propriétaires.

Ils comprennent :

- Les travaux entre la boîte de branchement créée en limite de propriété et l'habitation,
- La vidange, désinfection et comblement des installations d'assainissement non collectif,
- Le contrôle de conformité après les travaux.



**Les points clefs du raccordement**, garantissant la pérennité et la tranquillité du branchement :

- ✓ AUCUN POINT DE REJET NE DOIT ETRE OUBLIE
- ✓ Le raccordement se fait sur la boîte de branchement en fil d'eau (dans l'amorce de canalisation)
- ✓ La présence d'un évent est conseillée
- ✓ La présence de siphon à chaque point de rejet est conseillée
- ✓ La pose des tuyaux se fera avec des pentes d'écoulement de 1 à 3 %
- ✓ Des regards seront installés à chaque changement de direction et chaque croisement de réseau
- ✓ Un réseau étanche, continu et direct (suppressions des fosses, dégraisseurs, etc...)
- ✓ Séparation totale des eaux usées et des eaux pluviales
- ✓ La présence d'un clapet anti-retour est conseillée



Un guide des bonnes pratiques est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne

<https://cc-valdeaisne.jimdo.com/val-de-l-aisne-pratique/l-assainissement-collectif/etes-vous-bien-raccorde/>



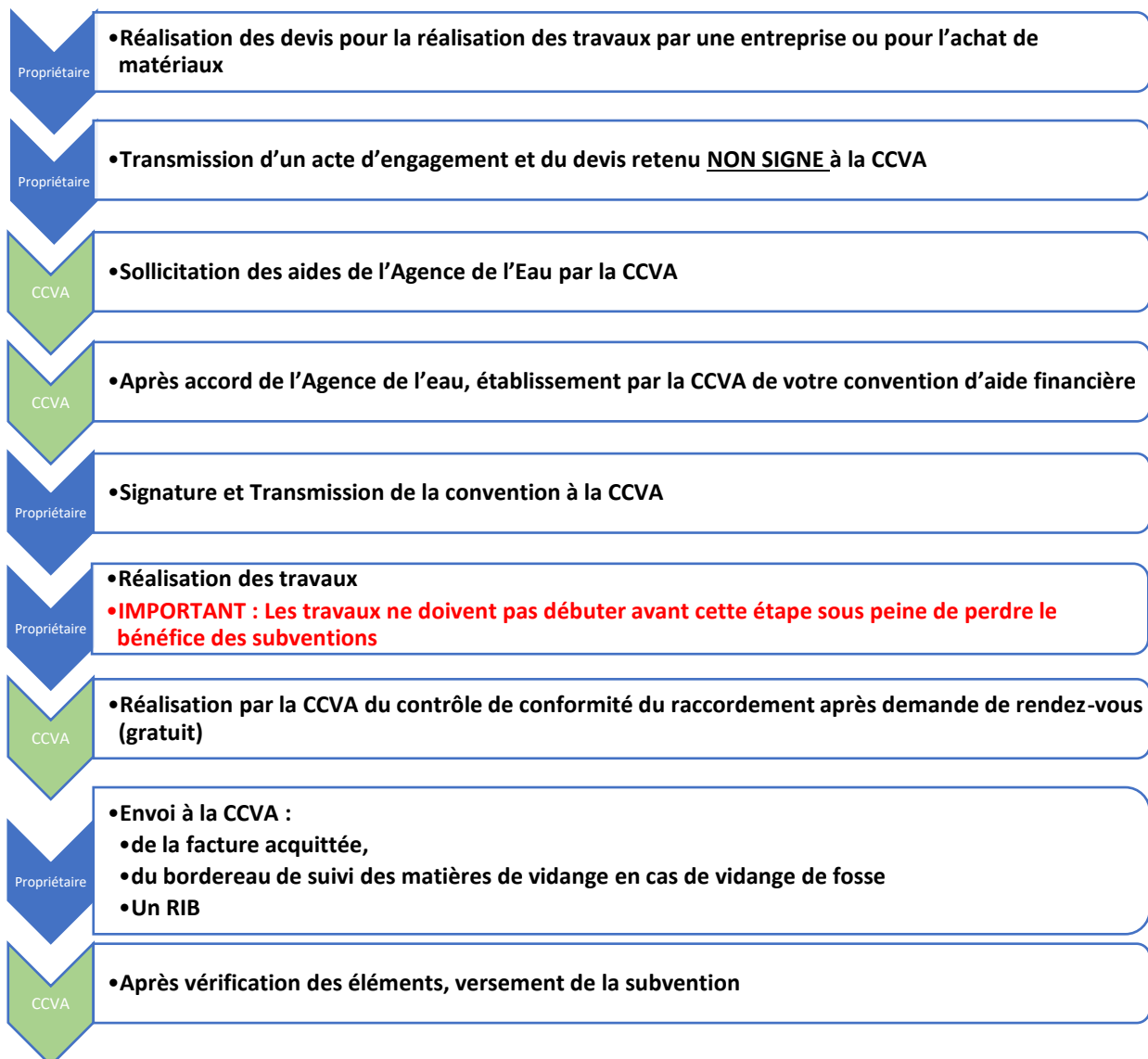
## Les modalités d'aides financières au raccordement

Participation de l'agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre d'opération groupée :

- Habitation : 3 000 € par branchement
- Forfait complémentaire de 1000 € par branchement si mise en place d'une solution de gestion des eaux pluviales à la parcelle (puisards, tranchée d'infiltration, ...)
- Immeuble et bâtiments publics : 300 €/ EH
- Activités économiques : 40/50/60 % (GE/ME/PE)



Les étapes :



Trois tranches de raccordement seront proposées avec des dates limites au 29 mars, 14 juin et 13 septembre 2024.

**Pour s'inscrire dans ce programme d'aide, il convient donc de renvoyer vos devis et engagements à la CCVA dès que possible.**